Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212201032-20260302-08_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LANGROLAY/RANCE - N°08

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 17/02/26
Date d'affichage : 17/02/26

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,
le deux mars à dix-huit heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GAINCHE Jean-Paul, Maire.

Présents : MM. GAINCHE, ARMANGE, HEMERY, Mmes ROUXEL, DJIAN, AUFFRET, CARCELLE, CORNIET, COUDÉ, FOUGERIT, MM. CAMPION, FOUTEL, GABRIEL, RICHTER.

Absente représentée : Mme THALMANN par Mme ROUXEL

Mme ROUXEL a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Travaux complémentaires halle de village

A la demande de l'entreprise SARC qui, pour des raisons techniques, doit réaliser un pontage de fondations compte tenu de l'existence d'un réseau haute tension peu profond, il est nécessaire de procéder à des travaux complémentaires pour un montant de 2 197.90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de valider ces travaux auprès de l'entreprise SARC pour un montant de 2 197.90 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Ces travaux seront imputés au compte 231 opération 86 « construction d'un préau à usage multiple » du budget primitif 2026.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE de LANGROLAY-sur-RANCE - Côtes d'Armor

Jean-Paul GAINCHE

La secrétaire de séance,

Sandrine ROUXEL